

SSIAP 1

Agent de Service
de Sécurité Incendie
et d'Assistance
à Personnes

PROGRAMME DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté
du 2 mai 2005 modifié



PUBLIC CONCERNÉ

Portant les Agents de Sécurité Incendie
dans les établissements recevant du
Public et les immeubles de Grande Hauteur.



PRÉREQUIS

- ✓ Être titulaire du SST ou PSE1 moins de 2 ans
ou PSE1 en cours de validité.
- ✓ Posséder un certificat médical d'aptitude
datant de moins de 3 mois conforme à
l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
et de sa circulaire APTI.
- ✓ Évaluation de la capacité à retranscrire
des anomalies sur une main courante.



OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la
sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens
au sein des ERP et des IGH, intervenir face à un début
d'incendie, évacuer le public, alerter les secours et assurer
l'assistance aux personnes, et consigner les moyens de
secours dans le registre de sécurité.



ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Entretien et vérifications élémentaires des installations
et équipements de sécurité.
- Application des consignes de sécurité.
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation.
- Ronde de sécurité et surveillance des travaux.
- Surveillance au PC.



EFFECTIF MAXIMUM

Le nombre maximum de participants à la
formation est fixé à 12 personnes.
Le nombre minimum de participants à
l'examen est fixé à 5 personnes.



DURÉE

77 heures
soit 2 semaines consécutives de
35 heures + 7h d'examen.



DATE ET LIEU

Se référer au calendrier des formations
sur orfa-services.fr.



CONDITIONS DE FORMATION

- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques.
- Visites applicatives d'ERP en exploitation.
- Mises en situation d'intervention.



- Appel et réception des services publics de secours.
- Secours à victimes.
- Assistance à personnes.
- Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.
- Sensibilisation des employés à la sécurité incendie.



MODULE 1 - LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

6 h

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu



MODULE 2 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 h

- Séquence 1 : Principes de classement des établissements
- Séquence 2 : Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Séquence 3 : Dessertes des bâtiments
- Séquence 4 : Cloisonnement d'isolation des risques
- Séquence 5 : Évacuation du public et des occupants
- Séquence 6 : Désenfumage
- Séquence 7 : Éclairage de sécurité
- Séquence 8 : Présentation des différents moyens de secours



MODULE 3 - INSTALLATIONS TECHNIQUES

9 h

- Séquence 1 : Installations électriques
- Séquence 2 : Ascenseurs et nacelles
- Séquence 3 : Installations fixes d'extinction automatique
- Séquence 4 : Colonnes sèches et humides
- Séquence 5 : Système de sécurité incendie



MODULE 4 - RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

18 h

- Séquence 1 : Le service de sécurité
- Séquence 2 : Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Séquence 3 : Poste de sécurité
- Séquence 4 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Séquence 5 : Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Séquence 6 : Appel et réception des services publics de secours
- Séquence 7 : Sensibilisation des employés
- Séquence 8 : Essais et vérifications de sécurité



MODULE 5 - CONCRÉTISATION DES ACQUIS

20 h

- Séquence 1 : Visites applicatives
- Séquence 2 : Mises en situation d'intervention



EXAMEN

7 h



CONDITIONS D'EXAMEN

Jury d'examen composé d'un représentant du
SDIS du département ou à lieu l'examen,
président du jury, et d'un chef de service de
sécurité incendie ou un adjoint diplômé
SSIAP3.

• Épreuve écrite :

Un QCM de 30 questions,
durée 30 minutes.

• Épreuve pratique :

Réalisation d'une ronde avec anomalies et
découverte d'un sinistre, questions
complémentaires du jury, rédaction d'une
main courante relatant les événements,
durée 15 minutes.



CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins
12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué
apte à l'issue de l'épreuve pratique.



VALIDATION

- Délivrance d'un diplôme de qualification
SSIAP1 pour les candidats certifiés.
- Délivrance d'une fiche individuelle
d'évaluation pour les candidats ajournés
à l'une ou à l'autre épreuve lui permettant
de se présenter à un nouvel examen dans
l'année.



CERTIFICATION

Nom de la Certification :
Service de sécurité incendie et d'assistance
aux personnes (SSIAP) niveau 1.

Code de la Fiche RS : RS5641

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Certificateur :

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Qualiopi
processus certifié

ACTION DE FORMATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**